## COMMUNE DE CAUBIOS-LOOS

64 230 -

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis, en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents: Mmes ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine, DESCHASEAUX Brigitte MONARET Marie-Hélène MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien, PÉRÉ Fabien.

Absents excusés: MM LAHITTE Olivier, MAUMELLE Julien, Mmes CONSTANS Grace, CASTAING Yvette

## Approbation du zonage eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant l'article R 123-3 du Code de l'Environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 03 septembre 2019 au 04 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- > APPROUVE le zonage des eaux pluviales,
- > CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- > CHARGE Monsieur le Maire de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et de sa publication

Pour extrait conforme au registre.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/11/2019

e Maire,
LAYRE